

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du vendredi 26 mars 2021 à 15h00

en visioconférence

Par convocation en date du 19 mars 2021, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, par visioconférence, le vingt six du mois de mars deux mille vingt et un à 15h00.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6 Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de votants : 8

Communauté des communes de Calvi Balagne						
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	N° Liste	Délégués Suppléants	Présent
DELPOUX Jean-Louis		x		1	BARTHELEMY Roxane	
GUIDONI Pierre			x	2	ACQUAVIVA François-Xavier	
MARCHETTI François-Marie	visio			3	SUZZONI Étienne	
ROSSI François	Présent			4	BORRI Jean-Marc	
SEITE Jean-Marie	visio			5	CROCE François	
Communauté des communes de l'Île-Rousse Balagne						
BASTIANI Angèle	Présent			1	MORETTI Jean-Baptiste	
CAPINIELLI Marie-Josèphe	visio			2	COLOMBANI Barthélémy	visio
CECCALDI Attilius		x		3	MASSIANI Jean-Louis	visio
MONTI-ROSSI William		x		4	ACQUAVIVA Stella	
POLI Pierre	Présent			5	BATAILLARD Camille	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu du vendredi 5 mars 2021
3. Programme Leader : Phase 1 de l'inventaire et diagnostic des sources et fontaines
4. Programme Leader : Attribution du marché relatif à l'inventaire et au géo-référencement des ouvrages en pierre sèche

5. Demande de soutien financier DSIL pour la création du site internet du pays de Balagne
6. Demande de soutien financier DGDU pour la ré-édition des cahiers de recommandations architecturales et paysagère
7. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public
8. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020
9. Affectation du résultat
10. Vote du budget primitif 2021
11. Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes de Balagne
12. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François ROSSI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 5 mars 2021

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 5 mars 2021. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 5 mars 2021.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Programme Leader : Phase 1 de l'inventaire et diagnostic des sources et fontaines

Le Président rappelle que dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020, le PETR Pays de Balagne a missionné le cabinet CETA environnement pour mener l'étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines couvrant les 36 communes de Balagne.

La réalisation de cette étude s'établit suivant 3 phases :

PHASE 1 :	Collecte et Analyse des données bibliographiques
PHASE 2 :	Sélection des sources et fontaines
PHASE 3 :	Diagnostic des sources et fontaines retenues (débit constaté été/hiver et potentiel)

Une réunion de lancement a eu lieu le lundi 28 septembre 2020 dans les locaux du PETR.

Il a été acté, de manière conjointe avec l'ensemble des intervenants que 2 courriers allaient être envoyés à destination des communes. Le premier pour les informer de la mise en place de cette étude (au mois d'octobre 2020), et le second pour leur demander de transmettre des informations relatives à cette étude (au mois de décembre 2020).

Toutes les communes de Balagne ont participé à cet inventaire. Ces nouveaux éléments ont permis de localiser les prélèvements non cartographiés / référencés, uniquement connus par des personnes des villages. L'intégration de ces prélèvements à la BD permet de finaliser l'inventaire de la Phase 1 de l'étude.

Le PETR du pays de Balagne avait également écrit, au mois de novembre 2020, à l'agence de l'eau, l'ARS, le BRGM, la Chambre d'Agriculture, la DDTM, l'ODARC et l'OEHC pour leur demander de nous transmettre tout élément, toute étude en lien avec le projet.

Le travail d'inventaire est à présent terminé. Le Cabinet d'étude CETA environnement a répertorié plus de 600 sources. Les membres du comité syndical ont reçu par mail, juste avant la réunion, un tableau récapitulatif. Ce document comprend le recensement des sources et fontaines du territoire avec des onglets par communes.

Le rapport de synthèse expliquant les démarches entreprises pour arriver à cette cartographie va être transmis très prochainement aux membres du comité. La phase 2 consiste à faire la sélection des sources à analyser. Elle va ainsi pouvoir être lancée. Vers mi-avril, une réunion de travail va être organisée pour sélectionner les sources et fontaines ayant un intérêt pour chaque commune.

Le cabinet d'étude va par la suite, pouvoir lancer la phase 3 qu'est le diagnostic des sources et fontaines durant les hauts et bas débits.

Programme Leader : attribution du marché relatif à l'inventaire et au géo-référencement des ouvrages en pierre sèche

Le Pays de Balagne, dans le cadre du programme européen Leader, a fait appel à une Assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la mise au point du marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche. Cette mission comprend un accompagnement à la rédaction du cahier des charges du marché public et l'analyse des offres.

Nathalie DEJOUR, de Freelance géomatique se connecte en visio.

Elle présente le Rapport d'Analyse des Offres qu'elle a rédigé et qui a été transmis aux membres du comité.

Le marché public se compose de 3 lots, comme suit :

- Lot 1 : Photo-interprétation et traitement d'images
- Lot 2 : Recueil de la mémoire des habitants
- Lot 3 : Numérisation de données géographiques sous SIG

François-Marie MARCHETTI souhaite que soit détaillé, dans le rapport d'analyse des offres, la notation des sous critères tels que décrits dans le DCE pour tous les lots.

Marie-Josèphe CAPINIELLI demande également à ce que le rapport d'analyse des offres soit renvoyé avec une nouvelle présentation qui intègre les sous critères de la notation attribuée aux candidats car le tableau excel envoyé est jugé insuffisant sur le plan juridique.

Délibération 2021/007

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le pays de Balagne a décidé de réaliser une étude d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche sur le territoire de Balagne, dans le cadre de la fiche action n°1 étude et inventaire du programme européen Leader 2014-2020.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a rédigé ce marché qui se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Photo-interprétation et traitement d'images
- Lot 2 : Recueil de la mémoire des habitants
- Lot 3 : Numérisation de données géographiques sous SIG

Ce marché public a été mis en ligne sur le profil acheteur du PETR du Pays de Balagne de la plateforme Dematis (e-marchéspublics.com), le 22 janvier 2021. La date limite de réception des offres a été fixée au 1^{er} mars 2021.

Le prestataire en charge de l'AMO présente son rapport d'analyse des offres :

Une offre globale (non décomposée en lots) été reçue et jugée irrégulière et non régularisable, dans la mesure où elle n'a pas respecté l'allotissement du marché. Elle a donc été éliminée et n'a pas été analysée.

Lot 1 :

Candidat	Note de prix sur 40	Note technique sur 60	Note Globale sur 100	Classement final
GEOFIT	40,00	48,00	88,00	2
CLS	33,44	58,00	91,44	1

Il est proposé d'attribuer le lot 1 à la **Société « CLS » Collecte Localisation Satellites**, pour un montant global et forfaitaire de **34 688 € HT**

Lot 2 :

Au vu de l'absence d'offres et compte tenu de l'intérêt du lot 2 pour compléter l'inventaire cartographique des édifices en pierre sèche, il est proposé de déclarer le lot 2 infructueux et de relancer un marché avec mise en concurrence sans publicité, sur la base des mêmes éléments du CCTP initial.

Lot 3 :

Candidat	Note prix sur 40	Note technique sur 60	Note Globale sur 100	Classement final
GEOFIT	40,00	60,00	100,00	1
CLS	20,38	50,00	70,38	2

Il est proposé d'attribuer le lot 3 à la **Société GEOFIT** pour un montant global et forfaitaire de **8 000 € HT**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents

- **d'attribuer le lot 1 à la Société « CLS » Collecte Localisation Satellites** pour un montant global et forfaitaire de 34 688 € HT soit 41 625,60 € TTC

- de **déclarer le lot 2 infructueux** et de relancer un marché sur la base des mêmes éléments du CCTP initial.
- Dans la mesure où le lot 3 dépend totalement des résultats obtenus dans le cadre du lot 2, **le comité décide de différer sa notification après l'attribution effective du lot 2.**

Le comité syndical charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure ce marché et mener à bien cette opération.

Demande de soutien financier DSIL pour la création du site internet du pays de Balagne

Le Président rappelle que le pays de Balagne avait signé un devis il y a plus de 2 ans, pour la refonte du site internet du pays de Balagne. Le prestataire retenu n'a pas fait le travail depuis. Le Président propose de relancer ce marché et de faire une demande de financement auprès des services de l'état au titre de la DSIL.

Délibération n°2021/008

Le Président informe le comité syndical que le site internet du pays de Balagne doit être réalisé dans l'objectif d'informer la population et les élus, afin de promouvoir nos actions.

Il précise qu'une consultation de prestataires doit être lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, s'agissant de la conception, de la mise en service et du fonctionnement du site Internet pour le PETR du pays de Balagne. Ce travail est estimé à 10 000 € ttc.

Le site sera administré par les salariées du PETR, ce qui suppose un système d'administration simple d'utilisation. La prestation devra inclure des journées de formation sur site ainsi que des garanties dans les modalités d'assistance et de maintenance.

Pour financer cette opération, il est nécessaire de demander un soutien financier au titre de la DSIL 2021.

Le plan de financement en ht s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Réalisation d'un site internet	8 333,33 €	DSIL 80%	6 666,66 €
		PETR 20%	1 666,67 €
TOTAL HT	8 333,33 €	TOTAL HT	8 333,33 €

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Demande de soutien financier DGDU pour la ré-édition des cahiers de recommandations architecturales et paysagère

Le Président expose aux membres du comité que le cahier de recommandation est annexé au SCOT de Balagne. Il précise avoir sollicité la DDTM pour faire une demande financement concernant la réimpression de ces cahiers. Cette demande sera réalisée au titre de la DGDU.

François-Marie MARCHETTI précise qu'il s'agit d'une belle initiative. Ces ouvrages sont importants pour les communes.

Délibération n°2021/009

Le Président rappelle que dans le cadre du programme européen Leader 2007-2013 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne », un guide de bonnes pratiques architecturales, décliné de la charte paysagère de Balagne, a été réalisé et publié.

Ce document grand public est destiné aux propriétaires désirant construire, aménager ou rénover un bâtiment sur le territoire balain. L'objectif est d'assurer l'intégration paysagère et architecturale des aménagements et constructions et de sensibiliser à la conservation du patrimoine paysager collectif.

Le comité Syndical en date du 4 juillet 2012 avait choisi de nommer ce livre « Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères de Balagne ». Ces cahiers ont été imprimés en 2000 exemplaires en fin d'année 2012 et sont depuis consultables sur le site internet du Pays de Balagne. Ils ont été distribués auprès des architectes et organismes d'état (DDTM) et mis à disposition dans toutes les mairies de Balagne.

Les cahiers de recommandations architecturales et paysagères ont rencontré un grand succès et sont aujourd'hui épuisés. Il serait opportun de réactualiser et rééditer ces cahiers à 2000 exemplaires pour un montant estimé de 8 000 € ttc.

Pour ce faire, une demande de financement pourrait être formulée auprès des services de l'état au titre de la DGDU à hauteur de 5 333,33 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Réactualisation et réédition des cahiers de recommandations	6 666,67 €	DGDU 80%	5 333,33 €
		PETR 20%	1 333,34 €
TOTAL HT	6 666,67 €	TOTAL HT	6 666,67 €

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet et son plan de financement et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public

Délibération n°2021/010

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

VU les statuts du PETR du Pays de Balagne,

VU la délibération n°2019/013 du 2 avril 2019 relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le compte de gestion de l'exercice écoulé, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice écoulé ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion pour l'exercice 2020 transmis par le comptable public ;

CONSIDÉRANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 (date de clôture de l'exercice),

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésor Public d'Ile- Rousse et dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.
- DÉCLARE n'émettre aucune observation ni réserve.

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020

Le Président demande au Vice-Président, Jean-Marie SEITE qui a été président durant 7 mois sur cet exercice, s'il est d'accord pour laisser Angèle Bastiani présenter le compte administratif du PETR pour l'exercice 2020.

Jean-Marie SEITE approuve.

François-Marie MARCHETTI demande à ce que soit inscrit dans le compte-rendu de cette réunion, que les prochaines réunions n'aient pas lieu à 15h00. Cet horaire ne convient pas aux élus qui ont

des obligations professionnelles. François-Marie MARCHETTI soulève que le taux de réalisation du CA 2020 est de 40 %. Ce qui implique que les prévisions de l'année N-1 étaient irréalistes.

Il demande à quoi correspondent les frais de cérémonies et de représentations qui sont importants en valeur relative même si le montant est faible en valeur absolue. Il est répondu que ce budget correspond aux frais de restauration des réunions dans le cadre du SCoT.

Délibération n°2021/011

Considérant que Mme BASTIANI Angèle a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Pierre POLI, le Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme BASTIANI pour le vote du compte administratif.

Mme BASTIANI expose le détail du compte administratif de l'exercice 2020.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,

VU les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne,

VU la délibération relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020,

CONSIDÉRANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire ;

CONSIDÉRANT que l'approbation du compte administratif 2020 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

CONSIDÉRANT les activités en 2020 du PETR du Pays de Balagne :

- la réalisation du SCoT de Balagne
- l'animation et la gestion du programme LEADER 2014-2020
- l'animation et la gestion du Contrat de Transition Écologique

LE COMITE SYNDICAL, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT SE SOIT RETIRÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14, et synthétisé ci-dessous, à savoir :

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE - PREVISIONNELLE				
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	199270,04 €	143790,07 €	-55479,97 €
	Section d'investissement	267631,95 €	364771,73 €	97139,78 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement	0,00 €	14564,27 €	14564,27 €
	Report en section	0,00 €	266796,81 €	266796,81 €

	investissement (001)			
TOTAL (réalisation + reports)		466901,99 €	789922,88 €	323020,89 €
RESTES A RÉALISER À reporter en 2021	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	11591,80 €	11088,48 €	-503,32 €
RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	199270,04 €	158354,34 €	-40915,70 €
	Section d'investissement	279223,75 €	642657,02 €	363433,27 €
	TOTAL CUMULE	478493,79 €	801011,36 €	322517,57 €

Affectation du résultat

Délibération n°2021/012

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif fait apparaître UN DÉFICIT d'un montant de 40 915,70 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-55 479,97 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 564,27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-40 915,70 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	363 936,59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-503,32 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	40 915,70 €

Vote du budget primitif 2021

Le Président présente un diaporama lors de la séance qui synthétise le contenu du Budget primitif.

Il introduit cette présentation en indiquant que le retard de paiement des subventions du programme européen Leader au titre de la mesure 19.4 concerne l'animation et le fonctionnement du GAL pour les années 2016 à 2020. Il précise avoir pris contact, à ce sujet, avec l'ODARC pour avoir des informations sur l'état d'avancement des dossiers. Un retour de document précise que les demandes de paiement ont été transmises à la division financière pour mandatement de l'Odarc.

Le Président souligne que c'est une bonne nouvelle pour le PETR. Les délais de paiement restent cependant trop longs pour un fonctionnement serein de la structure.

Le Président précise que le Budget se réfère au débat d'orientation budgétaire. Toutes les actions de 2020 ont été reportées, le projet de coopération a été revu à la baisse à hauteur de 25 000 €, le projet d'étude des jardins de Balagne a été revu également à la baisse et il a été rajouté le projet de cadastre solaire de Balagne.

François-Marie MARCHETTI souhaite revenir sur ce qui a été dit durant le débat d'orientation budgétaire. Le Budget présente des montants importants et difficilement réalisables.

Comme l'année précédente, il y aura vraisemblablement une grande différence entre ce qui est prévu et ce qui sera réalisé. Ce qui pose la question de la pertinence des prévisions.

Est-il utile de faire un tel affichage ? N'est-il pas plus judicieux de planifier les investissements sur plusieurs exercices (PPI) ? De plus, il fait remarquer que les subventions du programme Leader ont un retard de paiement sur 5 années allant de 2016 à 2020.

Ces retards, s'ils continuent, vont créer des tensions de trésorerie et des déficits sur la section de fonctionnement.

Jean-Marie SEITE intervient pour prévenir que tous les GAL de Corse sont au même point et ont de grandes inquiétudes sur les paiements. La CdC n'arrive pas à se mettre d'accord avec l'Odarc.

Le Président répond que nous disposons à présent d'éléments de réponse. Le PETR du pays de Balagne a déjà perçu 3 avances sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Nous attendons très prochainement le paiement des soldes de ces 3 années sur cet exercice 2021. Concernant les demandes de paiements pour les années 2019 et 2020, elles ne sont pas encore à l'Odarc. Elles passent par la Collectivité de Corse. Le PETR du pays de Balagne va tout mettre en œuvre pour que les demandes soient transmises rapidement.

Marie-Josèphe CAPINIELLI félicite le Président de son intervention et de s'être assuré de percevoir ces sommes cette année. Pour autant, pour prévenir les tensions de trésorerie et des déficits sur la

section de fonctionnement, elle demande pourquoi les participations des Communautés de Communes n'ont pas été augmentées.

Le Président répond qu'il a été voulu sur l'exercice 2021, une baisse des participations des Communautés de Communes car il sait les difficultés pour elles d'élaborer leurs propres budgets. Le PETR du pays de Balagne est l'émanation des 2 intercommunalités.

François-Marie MARCHETTI intervient en indiquant que le Président du PETR a toute sa confiance et qu'il en est de même de son homologue, Président de la Communauté de Communes de L'île-Rousse Balagne. Il précise avoir contacté le Président du PETR avant l'élaboration du budget de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, pour lui demander le montant qu'il doit inscrire au BP au titre des participations du PETR. Le montant inscrit est celui qui a été communiqué.

Pierre POLI signale que le programme européen Leader concerne la période 2014-2020. Il y a un prolongement des délais jusqu'en 2022. Les échéances s'approchent à grand pas et il faut que les projets soient engagés.

Délibération n°2021/013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Président a exposé au comité syndical, au cours du débat d'orientation budgétaire du vendredi 5 mars 2021, les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à engager.

Le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2021 du PETR qui s'élève à 1 232 779,67 €, ventilés comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	594 737,91 €	594 737,91 €
INVESTISSEMENT	638 041,76 €	638 041,76 €

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- Approuvent le budget primitif 2021 du PETR du pays de Balagne
- Chargent le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorisent à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes de Balagne

Délibération n°2021/014

VU le budget primitif 2021,

Vu l'article 12 des statuts du PETR qui fixe la contribution de chaque collectivité adhérente comme suit :

- Communauté de communes Calvi Balagne : 50%
- Communauté de communes l'Île-Rousse Balagne : 50%

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la participation des deux communautés de communes de Balagne au titre de l'année 2021 :

- EN FONCTIONNEMENT : 74 000 €
- EN INVESTISSEMENT : 50 000 €

	Communauté de Communes de Calvi-Balagne	Communauté de communes Lisula Balagne	Total
Fonctionnement	40 000 €	34 000 €	74 000 €
Investissement	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Total	65 000 €	59 000 €	124 000 €

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, **APPROUVENT** les montants de ces participations tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Questions diverses

Lancement de l'étude de raccordement de la voie verte

Le Président indique avoir rencontré le jeudi 11 mars, le Cabinet Blasini titulaire du marché d'étude de raccordement des 2 agglomérations (Calvi et l'Île-Rousse) à la voie verte. Le cabinet d'étude va engager ce travail dans les meilleurs délais afin de respecter la date limite de la convention TEPCV fixée au 12 septembre 2021. Pour ce faire, une personne a été engagée exprès pour réaliser cette mission.

La première réunion du comité de pilotage est fixée au 6 avril 2020 à 14h00.

SCOT de Balagne

Les 3 premiers ateliers thématiques du SCOT sont programmés les 6 et 13 avril 2021.

- **Le 6 avril 2021 à 14h00 – atelier 1 – Armature urbaine et mobilité**
- **Le 13 avril 2021 à 9h30 – atelier 2 - Productions et ressources locales, risques naturels**
- **Le 13 avril 2021 à 14h00 - atelier 3 - Formes urbaines et développement**

Le Président souligne que les ateliers sont ouverts au Conseil de Développement, techniciens et Maires. Il invite les membres du comité à être présents et à conserver cette dynamique à partir du

mois d'avril jusqu'à cet été. Ces réunions auront lieu en visio, si la crise sanitaire perdure.

Communication

En dernier point, le Président, informe les membres du comité de la rédaction d'un document présentant les actions du PETR « Territoire de projet 2010 – 2020 » à l'attention des élus et de la population. Celui-ci va faire l'objet d'une impression. Il précise que cet ouvrage est partagé par les anciens Présidents du pays qui ont chacun apporté leur contribution.

Liste des délibérations prises

2021/007	Attribution du marché public portant sur la réalisation d'une étude d'inventaire cartographique des ouvrages en pierres sèches
2021/008	Création du site internet du PETR du pays de Balagne
2021/009	Demande de soutien financier pour la réactualisation et la réédition des cahiers de recommandations architecturales et paysagères
2021/010	Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020
2021/011	Approbation du compte administratif de l'exercice 2020
2021/012	Affectation du résultat
2021/013	Vote du Budget Primitif 2021
2021/014	Appel à contribution budgétaire des 2 Communautés de Communes de Balagne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à l'Île-Rousse, le

Le Président,
M. Pierre POLI